

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0526

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Subvention à l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Convention pluriannuelle 2009-2010-2011**

service : **Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brolquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagonne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémiann (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0526**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Subvention à l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Convention pluriannuelle 2009-2010-2011**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est membre fondateur de l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) et participe financièrement aux côtés, notamment, du conseil régional Rhône-Alpes et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à la mission globale de l'association.

Les objectifs poursuivis par l'association sont les suivants :

- l'utilisation rationnelle des énergies et l'efficacité énergétique,
- le développement de la maîtrise de leurs usages, tels l'éclairage, le chauffage, le froid,
- la promotion et le développement des énergies renouvelables,
- la protection et la valorisation de l'environnement dans une optique de développement durable,
- la mise en œuvre des outils de ce développement (démarche haute qualité environnementale).

L'ALE développe les activités suivantes :

- les actions éducatives de sensibilisation, d'information et de formation,
- l'organisation de manifestations, colloques et autres séminaires,
- la mise en œuvre de conseils, d'études et d'assistance techniques et financières,
- la création de nouveaux services, produits et animations liés aux thèmes abordés par l'Agence (habitat, tertiaire, industrie, transport, urbanisme),
- les actions visant à l'utilisation des énergies renouvelables.

Compte tenu de l'intérêt pour la Communauté urbaine de l'activité de l'ALE et afin de lui permettre la poursuite de ses activités et objectifs définis ci-dessus, un dispositif de conventionnement a été mis en place depuis plusieurs années.

Il est proposé de poursuivre les relations entre la Communauté urbaine et cette association dont les actions sont en totale cohérence avec l'Agenda 21 voté par le conseil de Communauté en mai 2005 et actualisé en novembre 2007 pour deux ans.

Cette pérennisation est également motivée par la volonté de la Communauté urbaine de mener à long terme une réflexion approfondie sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

De plus, l'ALE assure le suivi de la mise en application des référentiels habitat durable et bureaux dans une logique de performance haute qualité environnementale dans laquelle est aussi engagée la Communauté urbaine.

Par ailleurs, la Communauté urbaine a souhaité s'engager dans une démarche forte en faveur de la réhabilitation des logements existants à travers des opérations expérimentales comme l'éco rénovation du secteur Sainte Blandine à Lyon 2° ou l'opération programmée d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments (OPATB) de Vénissieux, mais également des ateliers de réflexion associant l'ensemble des partenaires concernés par ces questions.

Enfin, les actions de sensibilisation et de formation des publics scolaires et des enseignants seront renforcées notamment par le recrutement d'une personne expérimentée en matière d'éducation à l'énergie.

Ces axes prioritaires pour notre collectivité sont pris en compte dans les activités proposées par l'Agence locale de l'énergie, c'est pourquoi la Communauté urbaine souhaite à nouveau mettre en place une convention pluriannuelle pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

L'engagement financier de la Communauté urbaine pour ces trois années s'effectuera sur la base d'une contribution annuelle égale, a minima, à 90 % du montant de la subvention versée en 2008, s'élevant à 268 000 €. Le montant définitif de chacune des trois années sera déterminé en fonction du programme d'activité annuel proposé par l'association.

L'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise a proposé pour 2009 son programme d'activités détaillé qui fait l'objet d'une annexe spécifique à la convention établie entre l'association et la collectivité.

Le budget prévisionnel 2009 s'élève à un montant de dépenses de 861 700 € et prévoit une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 333 000 €.

Cette subvention de 333 000 € est inscrite au budget primitif de la Communauté urbaine pour l'exercice 2009. Pour les années 2010 et 2011, la subvention sera inscrite au budget primitif et un avenant devra approuver le programme d'activités et le budget prévisionnel de l'exercice concerné ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de 333 000 € à l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise pour l'exercice 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention pluriannuelle de trois années concernant les exercices 2009-2010 et 2011 avec l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise.

3° - La dépense correspondant à la subvention d'un montant de 333 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 830.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.